RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IHEDN

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BRETAGNE CENTRE-VAL DE LOIRE
CORSE GRAND EST

242e SESSION EN RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE

9 SEPTEMBRE – 10 OCTOBRE 2025

PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE
LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION

SESSION EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
9 SEPT	**9-12 SEPT**	**16-19 SEPT**	**30-03 OCT**	**07-10 AVRIL**
BEAUVAIS	BEAUVAIS	SOISSONS (internat)	DUNKERQUE	LILLE

CLÔTURE : 10 OCTOBRE 2025 **LILLE**

PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

Secteur privé : 1 650 €
Secteur public : 1240 € (y compris élus, agents publics, militaires, universitaires, relais d'opinion, journalistes)

Formation éligible au financement par le compte personnel de formation (CPF)

INSCRIPTION www.ihedn.fr

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région" | contact : sr@ihedn.fr
CLÔTURE LE **22/06/2025**

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE
LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional ;
- Le suivi de la session confère le titre d'auditeur.

PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 30 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers supérieurs ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.